

# OMPI



IPC/CE/32/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 16 janvier 2003

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS  
(UNION DE L'IPC)

## COMITÉ D'EXPERTS

Trente-deuxième session  
Genève, 24 - 28 février 2003

### PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DE LA CIB

*Document établi par le Secrétariat*

1. Les modifications de la CIB figurant dans les annexes techniques du présent document ont été approuvées par le Groupe de travail sur la révision de la CIB de sa première à sa huitième sessions et sont maintenant soumises au comité d'experts pour adoption. Ces modifications concernent les sous-classes de la CIB suivantes :

<u>Endroit</u>	<u>Annexe</u>	<u>Projet</u>	<u>Endroit</u>	<u>Annexe</u>	<u>Projet</u>
A47J	1	385	B60K	12	355
A61F	2	386	B60T	13	355
A61G	3	386	B62K	14	386
A61H	4	386	C08J	15	415
A61K	5	412	C09K	16	362
A61P	6	412	C10L	17	363
A61Q	7	412	C12S	18	362
B29C	8	278	C23F	19	362
B29D	9	278	E03B	20	396
B30B	10	414	E04G	21	367
B32B	11	278	E21B	22	362



Projet	Classe ou sous-classe touchée	Modifications approuvées contenues dans l'annexe .. du document IPC/WG/-															
		8/8		7/7		6/5		5/3		4/5		3/3		2/3		1/2	
		E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F
396	E03B		3	21													
	F16K		4	22													
410	H02P	5E, E	5F, E	23E, E	23F	21E, E	21F	28, E		31							
412	A61K	6E, E	6F, E	24E, E	24F, E	22E, E	22F	29, E		32							
	A61P		7	25													
	A61Q	8E, E	8F, E	26E, E	26F, E	23E, E	23F	30									
414	B30B		11	27													
415	C08J	12E	12F														
416	F01M			28E, E	28F	39											
	F16N				29	40											

3. En plus de l'approbation des modifications mentionnées ci-dessus, le Groupe de travail sur la révision de la CIB a examiné un point sur lequel le comité d'experts avait appelé son attention (voir le paragraphe 10 du document IPC/CE/31/8) et a pris la décision suivante :

“Projet C 367 (mécanique) – Compte tenu de la décision du Comité d'experts de l'Union de l'IPC de renvoyer au groupe de travail les modifications qu'il est proposé d'apporter à la sous-classe E04G dans le cadre du projet C 367 (voir le paragraphe 10 du document IPC/CE/31/8), certains changements ont été apportés à cette sous-classe, comme la suppression des groupes E04G 3/02 à 3/16 existants (voir l'annexe 10E du présent rapport).” [Voir le paragraphe 43 du document IPC/WG/7/7.]

4. *Le comité d'experts est invité à adopter les modifications de la CIB proposées dans les annexes techniques 1 à 29 du présent document.*

[Les annexes techniques suivent]

## ANNEXES TECHNIQUES

<b>ANNEXE 1</b>	<b>A 47 J</b>	<b>[Project-Rapporteur : 385/PT]</b>	<b>&lt;CE32056F&gt;</b>
27/08	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autocuiseurs; Couverts ou systèmes de verrouillage spécialement adaptés aux autocuiseurs</li> </ul>		
<b>36/00</b>	<p>--- l'utilisation de ces éléments, détails ou accessoires soit limitée ---</p>		
36/06	<ul style="list-style-type: none"> <li>--- de cuisson (spécialement adaptés aux autocuiseurs <a href="#">27/08</a>)</li> </ul>		
36/10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• --- des couvercles</li> </ul>		
<b>ANNEXE 2</b>	<b>A 61 F</b>	<b>[Project-Rapporteur : 386/US]</b>	<b>&lt;CE32049F&gt;</b>
<b>4/00</b>	<b>Procédés ou dispositifs permettant à des personnes handicapées de commander ---</b>		
<b>ANNEXE 3</b>	<b>A 61 G</b>	<b>[Project-Rapporteur : 386/US]</b>	<b>&lt;CE32050F&gt;</b>
<b>Titre</b>	<b>MOYENS DE TRANSPORT, MOYENS DE TRANSPORT PERSONNELS OU AMÉNAGEMENTS, SPÉCIALEMENT ADAPTÉS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES OU LES MALADES; TABLES --- à marcher <a href="#">A 61 H 3/00</a>; ascenseurs inclinés combinés à des escaliers pour transporter des personnes handicapées ou des fauteuils roulants <a href="#">B 66 B 9/08</a>)</b>		
Schéma général	<p>MOYENS DE DÉPLACEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES OU DES MALADES <a href="#">1/00</a> à <a href="#">7/00</a></p> <p>LITS; LOCAUX DE TRAITEMENT; ÉQUIPEMENTS POUR DONNER --- ÉLEVEUSES OU COUVEUSES ==&gt;</p>		
<i>D Rubrique-guide avant 1/00</i>	<i>&lt;Supprimé(e)&gt;</i>		
1/003	<ul style="list-style-type: none"> <li>avec des dispositions pour charger une personne handicapée ou un malade, p.ex. dont --- les malades ou les personnes handicapées en général <a href="#">7/10</a>)</li> </ul>		
<b>3/00</b>	<b>--- particulières pour transporter les personnes handicapées ou leurs moyens de transport personnels, p.ex. pour ---</b>		

3/02 • Chargement ou déchargement des moyens de transport personnels;  
Moyens pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux  
véhicules – – –

3/04 • • Transfert des personnes handicapées assises par pivotement – –  
–

**5/00 Fauteuils ou moyens de transport personnels spécialement adaptés  
pour des personnes handicapées, p.ex. fauteuils roulants** (chaises  
avec installations de toilette [A 47 K 11/04](#); dispositifs permettant à des  
personnes handicapées de commander un appareil ou un dispositif ne  
faisant pas partie du corps [A 61 F 4/00](#); caractéristiques du – – – la  
propulsion [B 60 K](#); bicyclettes spécialement adaptées pour des  
conducteurs handicapés [B 62 K 3/16](#))

Note(s) après  
5/00

Les fauteuils pour personnes handicapées comportant un  
– – – transféré avec la personne handicapée dans le  
véhicule et pour supporter cette personne pendant  
l'utilisation du véhicule sont classés dans le groupe [3/00](#).

5/02 • propulsés par la personne handicapée

**Rubrique- Lits ou accessoires pour malades ou pour personnes handicapées;  
guide après Locaux de traitement à usage médical; Équipements pour donner  
5/14 des – – –**

**7/00 – – – les malades ou les personnes handicapées** ([A 61 F 5/045](#) a  
priorité; brancards avec des dispositions pour charger une personne  
handicapée ou un malade [1/003](#))

7/08 • – – – des lits

7/10 • Dispositifs pour soulever les malades ou les personnes handicapées,  
p.ex. adaptations – – –

7/12 • • pour soulever le malade ou la personne handicapée sous les – – –

7/14 • • – – – déplacement latéral du malade ou de la personne  
handicapée

7/16 • • transformant en chaise une surface servant à étendre un malade  
(fauteuils-lits [A 47 C 17/04](#))

---

ANNEXE 4

A 61 H [Project-Rapporteur : 386/US]

<CE32051F>

**Titre – – – dispositifs permettant à des personnes handicapées de  
commander – – –**

**3/00 Appareils pour aider des personnes handicapées à marcher**  
(appareils – – –

3/04 • – – – aider les personnes handicapées à marcher

---

ANNEXE 5      A 61 K      [Project-Rapporteur : 412/EP]      <CE32010F>

- Note(s) après le titre
- (3) Dans la présente sous-classe, à l'exception du groupe 8/00 et, sauf indication – – –
- N 8/00 *Cosmétiques ou préparations similaires pour la toilette (emboîtages ou accessoires pour la conservation ou l'emploi de produits de toilette ou de cosmétiques, solides ou pâteux A 45 D 40/00)*
- N Note(s) après 8/00
- (1) Dans chacun des groupes 8/02 à 8/18, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.
- (2) L'utilisation de cosmétiques ou de préparations similaires pour la toilette est en outre classée dans la sous-classe A 61 Q.
- (3) Il est important de tenir compte des notes de la classe C 07, par exemple des notes qui suivent le titre de la sous-classe C 07 D, qui indiquent les règles pour le classement des composés organiques dans cette classe, ces règles s'appliquant aussi au classement des composés organiques dans le groupe 8/00, sauf indication contraire.
- (4) Les sels ou les complexes des composés organiques sont classés selon les composés actifs de base. Si un complexe est formé entre plusieurs composés actifs, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.
- N 8/02 • caractérisés par une forme physique particulière
- N 8/03 • • Compositions liquides avec au moins deux couches distinctes
- N 8/04 • • Dispensions; Émulsions
- N 8/06 • • • Émulsions
- N 8/11 • • Compositions encapsulées
- N 8/14 • • Liposomes
- N 8/18 • caractérisés par la composition
- N 8/19 • • contenant des composés inorganiques
- N 8/20 • • • Halogènes; Leur composés
- N 8/21 • • • • Fluorures; Leurs dérivés
- N 8/22 • • • Peroxydes; Oxygène; Ozone

N	8/23	• • •	<i>Soufre; Sélénium; Tellure; Leurs composés</i>
N	8/24	• • •	<i>Phosphore; Ses composés</i>
N	8/25	• • •	<i>Silicium; Ses composés</i>
N	8/26	• • •	<i>Aluminium; Ses composés</i>
N	8/27	• • •	<i>Zinc; Ses composés</i>
N	8/28	• • •	<i>Zirconium; Ses composés</i>
N	8/29	• • •	<i>Titane; Ses composés</i>
N	8/30	• •	<i>contenant des composés organiques</i>
N	8/31	• • •	<i>Hydrocarbures</i>
N	8/33	• • •	<i>contenant de l'oxygène</i>
N	8/34	• • • •	<i>Alcools</i>
N	8/35	• • • •	<i>Cétones, p.ex. quinones, benzophénone</i>
N	8/36	• • • •	<i>Acides carboxyliques; Leurs sels ou anhydrides</i>
N	8/362	• • • • •	<i>Acides polycarboxyliques</i>
N	8/365	• • • • •	<i>Acides hydroxycarboxyliques; Acides céto-carboxyliques</i>
N	8/368	• • • • •	<i>dans lesquels le groupe carboxyle est directement lié aux atomes de carbone du cycle aromatique</i>
N	8/37	• • • •	<i>Esters d'acides carboxyliques</i>
N	8/38	• • • •	<i>Percomposés, p.ex. peracides</i>
N	8/39	• • • •	<i>Dérivés contenant 2 à 10 groupes oxyalkylène</i>
N	8/40	• • •	<i>contenant de l'azote (quinones contenant de l'azote 8/35)</i>
N	8/41	• • • •	<i>Amines</i>
N	8/42	• • • •	<i>Amides</i>
N	8/43	• • • •	<i>Guanidines</i>
N	8/44	• • • •	<i>Acides aminocarboxyliques ou leurs dérivés, p.ex. acides aminocarboxyliques contenant du soufre; Leurs sels, esters ou dérivés N-acylés</i>
N	8/45	• • • •	<i>Dérivés contenant 2 à 10 groupes oxyalkylène</i>
N	8/46	• • •	<i>contenant du soufre (8/44 a priorité)</i>
N	8/49	• • •	<i>contenant des composés hétérocycliques</i>
N	8/55	• • •	<i>contenant du phosphore</i>
N	8/58	• • •	<i>contenant des atomes autres que des atomes de carbone, hydrogène, halogène, oxygène, azote, soufre ou phosphore</i>

- N 8/60 • • • *Sucres; Leurs dérivés*
- N 8/63 • • • *Stéroïdes; Leurs dérivés*
- N *Note(s) après*  
8/63
- Le présent groupe couvre les stéroïdes tels qu'ils sont  
définis dans la Note (1) après le titre de la sous-classe  
C 07 J.*
- N 8/64 • • • *Protéines; Peptides; Leurs dérivés ou produits de  
dégradation*
- N 8/65 • • • • *Collagène; Gélatine; Kératine; Leurs dérivés ou produits  
de dégradation*
- N 8/66 • • • • *Enzymes*
- N 8/67 • • • *Vitamines*
- N 8/68 • • • • *Sphingolipides, p.ex. céramides, cérébrosides, gangliosides*
- N 8/69 • • • • *contenant du fluor*
- N 8/70 • • • • *contenant des groupes perfluorés, p.ex. perfluoroéthers*
- N 8/72 • • • *contenant des composés organiques macromoléculaires*
- N 8/73 • • • • *Polysaccharides*
- N 8/81 • • • • *obtenus par des réactions faisant intervenir uniquement des  
liaisons insaturées carbone-carbone*
- N 8/84 • • • • *obtenus par des réactions autres que celles faisant intervenir  
uniquement des liaisons insaturées carbone-carbone*
- N 8/85 • • • • • *Polyesters*
- N 8/86 • • • • • *Polyéthers*
- N 8/87 • • • • • *Polyuréthanes*
- N 8/88 • • • • • *Polyamides*
- N 8/89 • • • • • *Polysiloxanes*
- N 8/891 • • • • • • *saturés, p.ex. diméthicone, phényl triméthicone*
- N 8/892 • • • • • • *contenant du silicium lié à des groupes aliphatiques  
insaturés, p.ex. vinyl diméthicone*
- N 8/893 • • • • • • *contenant d'autres atomes que le carbone et  
l'hydrogène dans les chaînes latérales de la chaîne  
principale*
- N 8/894 • • • • • • • *les chaînes latérales contenant des atomes  
d'halogène, p.ex. fluorosilicones*
- N 8/895 • • • • • • • *les chaînes latérales contenant de l'azote, p.ex.  
amodiméthicone*



- N 8/896 • • • • • les chaînes latérales contenant de l'oxygène, p.ex. diméthiconol
- N 8/897 • • • • • modifiées par des groupes alkoxyles, p.ex. behenoxy diméthicone
- N 8/898 • • • • • modifiées par des groupes polyoxyalkylènes, p.ex. cétyl diméthicone copolyol
- N 8/899 • • • • • les chaînes latérales contenant du soufre (8/898 a priorité)
- N 8/90 • • • Polymères séquencés (8/89 a priorité)
- N 8/91 • • • Polymères greffés (8/89 a priorité)
- N 8/92 • • Huiles, graisses ou cires; Leurs dérivés, p.ex. produits d'hydrogénation
- N 8/96 • • contenant des produits de constitution indéterminée ou leurs dérivés
- N 8/97 • • • d'origine végétale, p.ex. extraits de plantes
- N 8/98 • • • d'origine animale
- N 8/99 • • • de micro-organismes

---

**ANNEXE 6**      **A 61 P**      [Project-Rapporteur : 412/EP]      <CE32053F>

- N 17/18 • Antioxydants, p.ex. antiradicaux (utilisation de préparations pour la protection contre le soleil A 61 Q 17/00)

---

**ANNEXE 7**      **A 61 Q**      [Project-Rapporteur : 412/EP]      <CE32011F>

N **Titre**      **UTILISATION DE COSMÉTIQUES OU DE PRÉPARATIONS SIMILAIRES POUR LA TOILETTE**

N *Note(s) après le titre*

- (1) *La présente sous-classe couvre l'utilisation de cosmétiques ou de préparations similaires pour la toilette déjà classés en tant que tels dans le groupe principal A 61 K 8/00, dans les sous-classes C 11 D ou C 12 N, ou dans les classes C 01, C 07 ou C 08.*
- (2) *Lors du classement dans la présente sous-classe, un classement dans la sous-classe A 61 P est également attribué si la préparation est déclarée présenter une activité thérapeutique.*

- (3) *Dans la présente sous-classe, l'utilisation de cosmétiques ou de préparations similaires pour la toilette est classée dans tous les endroits appropriés.*
- (4) *Les symboles de classement relatifs à la présente sous-classe ne sont pas placés en premier sur les documents de brevet.*

N	<b>1/00</b>	<b><i>Préparations pour le maquillage; Poudres corporelles; Préparations pour le démaquillage</i></b>
N	1/02	• <i>Préparations contenant des colorants cutanés, p.ex. pigments (préparations sous forme de poudre 1/12)</i>
N	1/04	• • <i>pour les lèvres</i>
N	1/06	• • • <i>Rouges à lèvres</i>
N	1/08	• • <i>pour les joues, p.ex. fard</i>
N	1/10	• • <i>pour les yeux, p.ex. eye-liner, mascara</i>
N	1/12	• <i>Poudres pour le visage ou le corps, p.ex. pour l'entretien, l'embellissement ou l'absorption</i>
N	1/14	• <i>Préparations pour le démaquillage</i>
N	<b>3/00</b>	<b><i>Préparations pour les soins des mains ou des pieds</i></b>
N	3/02	• <i>Vernis à ongles</i>
N	3/04	• <i>Produits pour enlever le vernis à ongles</i>
N	<b>5/00</b>	<b><i>Préparations pour les soins des cheveux</i></b>
N	5/02	• <i>Préparations pour le lavage des cheveux</i>
N	5/04	• <i>Préparations pour onduler de façon permanente ou décrêper les cheveux</i>
N	5/06	• <i>Préparations pour mettre les cheveux en forme, p.ex. pour mettre en forme ou colorer temporairement</i>
N	5/08	• <i>Préparations pour la décoloration des cheveux ou des poils</i>
N	5/10	• <i>Préparations pour la teinture permanente des cheveux ou des poils</i>
N	5/12	• <i>Préparations contenant des agents de conditionnement des cheveux</i>
N	<b>7/00</b>	<b><i>Préparations pour modifier la pousse des cheveux ou des poils</i></b>
N	Note(s) après 7/00	

Note d'information

*Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:*

*Préparations ayant une activité thérapeutique  
A 61 P 17/14.*

- N 7/02 • *Préparations pour empêcher ou freiner la pousse des cheveux ou des poils*
- N 9/00 ***Préparations pour enlever ou aider à enlever les poils ou les cheveux***
- N 9/02 • *Préparations pour le rasage*
- N 9/04 • *Dépilatoires*
- N 11/00 ***Préparations pour le nettoyage des dents, de la bouche ou des prothèses dentaires; Dentifrices; Bains de bouche***
- N 11/02 • *Préparations pour désodoriser, décolorer ou désinfecter les prothèses dentaires*
- N 13/00 ***Formulations ou additifs pour les préparations de parfums (huiles essentielles ou parfums en soi C 11 B 9/00)***
- N 15/00 ***Préparations contre la transpiration ou déodorants corporels (désodorisation de l'air A 61 L 9/00)***
- N 17/00 ***Préparations protectrices; Préparations employées en contact direct avec la peau pour protéger des influences extérieures, p.ex. des rayons du soleil, des rayons X ou d'autres rayons nuisibles, des matériaux corrosifs, des bactéries ou des piqûres d'insectes (moyens chimiques pour combattre des agents chimiques nuisibles A 62 D 3/00)***
- N Note(s) après 17/00

*Note d'information*

*Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:*

*Médicaments pour traiter les brûlures A 61 P 17/02.*

- N 17/02 • *contenant des produits insecticides*
- N Note(s) après 17/02

*Note d'information*

*Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:*

*Pesticides A 01 N.*

- N 17/04 • *Préparations topiques pour faire écran au soleil ou aux radiations; Préparations topiques pour bronzer*
- N 19/00 ***Préparations pour les soins de la peau***

- N* 19/02 • *pour décolorer ou blanchir la peau chimiquement*
- N* 19/04 • *pour colorer chimiquement la peau (préparations topiques pour bronzer 17/04)*
- N* 19/06 • *Préparations pour lutter contre la cellulite*
- N* 19/08 • *Préparations contre le vieillissement*
- N* 19/09 • *Préparations pour le nettoyage ou le bain*

---

**ANNEXE 8**      **B 29 C**      **[Project-Rapporteur : 278/EP]**      **<CE32044F>**

Note(s) après  
le titre

- (2) Les produits stratifiés ou les procédés de stratification sont en outre classés dans la sous-classe **B 32 B**.

---

**ANNEXE 9**      **B 29 D**      **[Project-Rapporteur : 278/EP]**      **<CE32045F>**

Note(s) après  
le titre

- N* (2) *Les produits stratifiés ou les procédés de stratification sont en outre classés dans la sous-classe B 32 B.*
- (3) <Ancienne note (2)>
- D* 9/00 (transféré en **B 32 B 37/00 - 41/02**)
- D* Note(s) après 9/00 <Supprimé(e)>

---

**ANNEXE 10**      **B 30 B**      **[Project-Rapporteur : 414/PT]**      **<CE32059F>**

**Titre**      **PRESSES EN GÉNÉRAL; PRESSES NON PRÉVUES AILLEURS** (production des ---

- D* Note(s) après le titre <Supprimé(e)>

**11/00**      --- **à tablettes** (machines ou appareils à façonner ou à former les blocs de pâte **A 21 C 3/00, 11/00**; pour l'argile ou --- ciment **B 28 B**; machines pour façonner les matières plastiques ou les substances à l'état plastique **B 29**, p.ex. pour le moulage par pressage **B 29 C 43/00**, pour le moulage par extrusion **47/00**)

Note(s) après  
le titre

- <== ne couvre pas:
- --- ces opérations, lorsqu'ils trouvent leur application exclusivement, et peuvent être ---
- les compositions ou ==>
- <== la présente sous-classe:
- --- surface d'un produit.

<Supprimer l'ancienne note>

- (4) Dans la présente ==>
- (5) Dans les groupes 1/00 à 33/00, à chaque niveau ---
- N (6) *Les produits stratifiés sont classés dans les groupes 37/00 ou 38/00 s'ils ne sont pas caractérisés par leur structure ou composition.*
- (7) <Ancienne note (6)>
- D 1/10 (transféré en 37/00)
- D 31/00-31/10 (transférés en 37/00)
- D 31/12 (transféré en 37/00, 38/00)
- D 31/14-31/28 (transférés en 37/00)
- D 31/30 (transféré en 37/00)
- D 35/00 (transféré en 38/00 - 43/00)
- N **Rubrique-  
guide avant  
37/00** **Procédés ou appareils pour la fabrication des produits stratifiés;  
Traitement des couches ou des produits stratifiés**
- N Note(s) avant  
37/00

Dans les groupes 37/00 et 39/00, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée :

- "stratification" désigne l'action qui consiste à combiner des couches non liées au préalable afin de constituer un produit dont les couches restent associées.
- une "stratification partielle" a lieu lorsqu'une couche ne recouvre pas complètement la surface d'une autre couche, ainsi la couche qui présente la surface la plus importante n'est stratifiée que sur une partie de sa surface.

- "adhésif" désigne une couche ou une partie de couche introduite dans le but de coller, quels que soient son état ou son procédé d'application.

N	37/00	<b>Procédés ou dispositifs pour la stratification, p.ex. par polymérisation ou par liaison à l'aide d'ultrasons</b>
N	37/02	• caractérisés par la séquence des opérations de stratification, p.ex. par addition de nouvelles couches à des postes successifs de stratification
N	37/04	• caractérisés par la fusion partielle d'au moins une couche
N	37/06	• caractérisés par le procédé de chauffage
N	37/08	• caractérisés par le procédé de refroidissement
N	37/10	• caractérisés par la technique de pressage, p.ex. faisant usage de l'action directe du vide ou d'un fluide sous pression
N	37/12	• caractérisés par l'usage d'adhésifs
N	37/14	• caractérisés par les propriétés des couches
N	37/15	• • avec au moins une couche qui est fabriquée et immédiatement stratifiée avant d'atteindre un état stable, p.ex. dans lesquels une couche est extrudée et stratifiée à l'état semi-pâteux
N	37/16	• • toutes les couches existant et présentant une cohésion avant la stratification
N	37/18	• • • impliquant uniquement l'assemblage de feuilles ou de panneaux individualisés
N	37/20	• • • impliquant uniquement l'assemblage de bandes continues
N	37/22	• • • impliquant l'assemblage à la fois de couches individualisées et de couches continues
N	37/24	• • avec au moins une couche qui ne présente pas de cohésion avant la stratification, p.ex. constituée de matériau granulaire projeté sur un substrat (37/15 a priorité)
N	37/26	• • avec au moins une couche influençant la liaison au cours de la stratification, p.ex. couches anti-adhésives ou couches égalisatrices de la pression
N	37/28	• impliquant l'assemblage de matériaux intermédiaires non plats qui sont aplatis à un stade ultérieur, p.ex. de tubes
N	37/30	• Stratification partielle
N	38/00	<b>Opérations auxiliaires liées aux procédés de stratification</b>
N	38/04	• Poinçonnage, coupe ou perforation
N	38/06	• Gaufrage
N	38/08	• Imprégnation

- N 38/10 • *Enlèvement de couches ou parties de couches, mécaniquement ou chimiquement (poinçonnage, coupe ou perforation 38/04)*
- N 38/12 • *Emboutissage*
- N 38/14 • *Impression ou coloration*
- N 38/16 • *Séchage; Ramollissement; Nettoyage*
- N 38/18 • *Manipulation des couches ou du stratifié*
- N 39/00 ***Agencement d'appareils ou d'installations, p.ex. systèmes modulaires pour la stratification***
- N 41/00 ***Dispositions pour le contrôle ou la commande des procédés de stratification; Dispositions de sécurité***
- N 41/02 • *Dispositions de sécurité*
- N 43/00 ***Opérations spécialement adaptées aux produits stratifiés et non prévues ailleurs, p.ex. réparation; Appareils pour ces opérations***

---

**ANNEXE 12      B 60 K      [Project-Rapporteur : 355/GB]      <CE32046F>**

- C 28/16 • • *--- le, patinage ou le glissement des roues (régulation des freins spécialement adaptée pour la prévention du patinage excessif des roues pendant l'accélération du véhicule, p.ex. commande de la traction B 60 T 8/175; prévention du patinage en réduisant ---*

---

**ANNEXE 13      B 60 T      [Project-Rapporteur : 355/GB]      <CE32026F>**

N Note(s) après  
8/00

*Lors du classement dans le groupe 8/17, un classement dans les endroits appropriés parmi les groupes 8/18, 8/24, 8/26 ou 8/32 est également attribué si d'autres aspects que la commande électronique présentent un intérêt.*

- N 8/17 • *Utilisation de moyens de régulation électriques ou électroniques pour la commande du freinage*
- N 8/171 • • *Détection des paramètres utilisés pour la régulation; Mesure des valeurs utilisées pour la régulation*
- N 8/172 • • *Détermination des paramètres de commande utilisés pour la régulation, p.ex. par des calculs impliquant des paramètres mesurés ou détectés*

- |   |        |  |
|---|--------|--|
| N | 8/173  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• • <i>Élimination ou réduction de l'effet de signaux indésirables, p.ex. dûs aux bruits électriques ou aux vibrations</i></li> </ul>   |
| N | 8/174  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• • <i>caractérisées par l'utilisation de logiques particulières de commande, p.ex. de la logique floue</i></li> </ul>  |
| N | 8/175  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• • <i>Régulation des freins spécialement adaptée pour la prévention du patinage excessif des roues pendant l'accélération du véhicule, p.ex. commande de la traction (dispositifs de sécurité pour la commande de l'unité de propulsion sensible au patinage des roues, ou le prévenant <a href="#">B 60 K 28/16</a>)</i></li> </ul> |
| N | 8/1755 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• • <i>Régulation des freins spécialement adaptée pour la commande de la stabilité du véhicule, p.ex. en tenant compte du taux d'embarquée ou de l'accélération transversale dans une courbe</i></li> </ul>   |
| N | 8/176  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• • <i>Régulation des freins spécialement adaptée pour la prévention du dérapage excessif des roues pendant la décélération, p.ex. ABS (<a href="#">8/1755</a> a priorité)</i></li> </ul>   |
| N | 8/1761 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• • • <i>en fonction de la dynamique de la roue ou du frein, p.ex. du dérapage de la roue, de l'accélération de la roue ou du taux de variation de la pression du fluide de frein</i></li> </ul>  |
| N | 8/1763 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• • • <i>en fonction du coefficient de frottement entre les roues et la surface du sol (<a href="#">8/1764</a> a priorité)</i></li> </ul>   |
| N | 8/1764 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• • • <i>Régulation pendant le déplacement sur une surface comportant plusieurs coefficients de frottement, p.ex. mu différent entre les côtés gauche et droit</i></li> </ul>   |
| N | 8/1766 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• • • <i>Ajustement des forces de freinage en fonction des charges de l'essieu du véhicule, p.ex. de l'avant vers l'arrière du véhicule</i></li> </ul>  |
| N | 8/1769 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• • • <i>spécialement adaptée pour les véhicules ayant plus d'un essieu moteur, p.ex. véhicules à quatre roues motrices</i></li> </ul>  |

---

**ANNEXE 14**      **B 62 K**      [Project-Rapporteur : 386/US]      <CE32052F>

- |             |  |
|-------------|--|
| 3/16        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• --- conducteurs handicapés</li> </ul>   |
| <b>5/00</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>--- <b>roues principales</b> (spécialement adaptés pour des personnes handicapées <a href="#">A 61 G 5/00</a>; supports ---)</li> </ul> |

---

**ANNEXE 15**      **C 08 J**      [Project-Rapporteur : 415/GB]      <CE32055F>

- |              |   |
|--------------|---|
| <b>Titre</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>--- <b>C 08 C, F, G, H</b> (travail, p.ex. façonnage, des matières plastiques <a href="#">B 29</a>; produits ---)</li> </ul> |
| <b>5/00</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>--- à <a href="#">B 01 D 71/00</a>; travail, p.ex. façonnage, des matières plastiques <a href="#">B 29</a>)</li> </ul>       |



**11/00**      --- **traitement des résidus** (récupération des matières plastiques  
B 29 B 17/00; procédés de ---

ANNEXE	16	C 09 K	[Project-Rapporteur : 362/EP]	<CE32006F>
D	7/00		(transféré en 8/02)	
D	Note(s) après 7/00		<Supprimé(e)>	
D	7/02		(transféré en 8/04)	
D	7/04		(transféré en 8/05)	
D	7/06		(transféré en 8/32)	
D	7/08		(transféré en 8/38)	
N	<b>8/00</b>		<b>Compositions pour le forage des puits ou des trous de forage; Compositions pour le traitement des puits ou des trous de forage, p.ex. pour des opérations de complétion ou de réparation</b>	
N	8/02		• Compositions pour le forage des puits	
N	Note(s) après 8/02			
			<i>Dans le présent groupe, sans indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.</i>	
N	8/03		• • Additifs spécifiques à usage général dans les compositions pour le forage des puits	
N	8/035		• • • Additifs organiques	
N	8/04		• • Compositions aqueuses pour le forage des puits	
N	8/05		• • • contenant uniquement des composés inorganiques, p.ex. des mélanges argile-sel	
N	8/06		• • • Compositions ne contenant pas d'argile (contenant uniquement des composés inorganiques 8/05)	
N	8/08		• • • • contenant des composés organiques naturels, p.ex. des polysaccharides, ou leurs dérivés	
N	8/10		• • • • • Cellulose ou ses dérivés	
N	8/12		• • • • • contenant des composés organiques synthétiques macromoléculaires ou leurs précurseurs	
N	8/14		• • • Compositions contenant de l'argile (contenant uniquement des composés inorganiques 8/05)	
N	8/16		• • • • caractérisées par les composés inorganiques autres que l'argile	
N	8/18		• • • • caractérisées par les composés organiques	

- N 8/20 • • • • • *Composés organiques naturels ou leurs dérivés, p.ex. polysaccharides ou dérivés de la lignine*
- N 8/22 • • • • • *Composés organiques synthétiques*
- N 8/24 • • • • • • *Polymères*
- N 8/26 • • • *Émulsions huile-dans-l'eau*
- N 8/28 • • • • *contenant des additifs organiques*
- N 8/32 • • *Compositions de forage non aqueuses, p.ex. à base d'huile*
- N 8/34 • • • *Liquides organiques*
- N 8/36 • • • *Émulsions eau-dans-l'huile*
- N 8/38 • • *Compositions de forage gazeuses ou en mousse*
- N 8/40 • *Compositions d'espacement dites "spacers", p.ex. compositions utilisées pour séparer les masses de forage et de cimentation*
- N 8/42 • *Compositions de cimentation, p.ex. pour la cimentation des tubes dans les trous de forage; Compositions de bouchage, p.ex. pour tuer des puits (compositions pour le plâtrage 8/50)*
- N 8/44 • • *contenant uniquement des liants organiques*
- N 8/46 • • *contenant des liants inorganiques, p.ex. ciment Portland*
- N 8/467 • • • *contenant des additifs pour des utilisations spécifiques*
- N 8/473 • • • • *Additifs pour la diminution de la densité, p.ex. pour obtenir des compositions cimentées en mousse*
- N 8/48 • • • • *Additifs pour l'augmentation de la densité ou du poids*
- N 8/487 • • • • *Additifs régulant les pertes de fluide; Additifs pour réduire ou empêcher la perte de circulation*
- N 8/493 • • • • *Additifs pour réduire ou empêcher la migration des gaz*
- N 8/50 • *Compositions pour le plâtrage des parois de trous de forage, c. à d. compositions pour la consolidation temporaire des parois des trous de forage (compositions pour consolider le sable meuble ou similaire autour des puits 8/56)*
- N 8/502 • • *Compositions à base d'huile*
- N 8/504 • • *Compositions à base d'eau ou de solvants polaires (8/502 a priorité)*
- N 8/506 • • • *contenant des composés organiques*
- N 8/508 • • • • *Composés macromoléculaires*
- N 8/512 • • • • • *contenant des agents de réticulation*
- N 8/514 • • • • • *d'origine naturelle, p.ex. polysaccharides, cellulose (8/512 a priorité)*

- N 8/516 • • caractérisées par leur forme ou par la forme de leurs composants, p.ex. matériaux encapsulés
- N 8/518 • • • Mousses
- N 8/52 • Compositions pour éviter, limiter ou éliminer les dépôts, p.ex. pour le nettoyage
- N 8/524 • • les dépôts organiques, p.ex. paraffines ou asphaltènes
- N 8/528 • • les dépôts inorganiques, p.ex. sulfates ou carbonates
- N 8/532 • • • Soufre
- N 8/536 • • caractérisées par leur forme ou par la forme de leurs composants, p.ex. matériaux encapsulés
- N 8/54 • Compositions pour inhiber in situ la corrosion dans les puits ou les trous de forage
- N Note(s) après 8/54

Note d'information

Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:

Inhibition de la corrosion de matériaux métalliques en utilisant des inhibiteurs en général [C 23 F 11/00](#).

- N 8/56 • Compositions pour consolider le sable meuble ou similaire autour des puits sans diminuer excessivement sa perméabilité (compositions pour le plâtrage des parois de trous de forage [8/50](#))
- N Note(s) après 8/56

Note d'information

Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:

Substances pour conditionner ou stabiliser les sols [17/00](#).

- N 8/565 • • Compositions à base d'huile
- N 8/57 • • Compositions à base d'eau ou de solvants polaires ([8/565](#) a priorité)
- N 8/575 • • • contenant des composés organiques
- N 8/58 • Compositions pour les méthodes de récupération assistée pour l'extraction d'hydrocarbures, c. à d. pour améliorer la mobilité de l'huile, p.ex. fluides de déplacement

- N 8/582 • • *caractérisées par l'utilisation de bactéries*
  - N 8/584 • • *caractérisées par l'utilisation de tensio-actifs spécifiques*
  - N 8/588 • • *caractérisées par l'utilisation de polymères spécifiques*
  - N 8/592 • • *Compositions utilisées en combinaison avec de la chaleur générée, p.ex. par injection de vapeur*
  - N 8/594 • • *Compositions utilisées en combinaison avec du gaz injecté (8/592 a priorité)*
  - N 8/60 • *Compositions pour activer la production en agissant sur la formation souterraine*
  - N 8/62 • • *Compositions pour la formation de crevasses ou de fractures*
  - N 8/64 • • • *Compositions à base d'huile*
  - N 8/66 • • • *Compositions à base d'eau ou de solvants polaires (8/64 a priorité)*
  - N 8/68 • • • • *contenant des composés organiques*
  - N 8/70 • • • *caractérisées par leur forme ou par la forme de leurs composants, p.ex. mousses*
  - N 8/72 • • • *Produits chimiques érosifs, p.ex. acides*
  - N 8/74 • • • • *combinés avec des additifs ajoutés à des fins spécifiques*
  - N 8/76 • • • • • *pour empêcher ou pour réduire les pertes de fluide*
  - N 8/78 • • • • • *pour empêcher le bouchage*
  - N 8/80 • • *Compositions pour renforcer les fractures, p.ex. compositions pour agents de soutènement utilisés pour maintenir les fractures ouvertes*
  - N 8/82 • • *Compositions à base d'huile (8/64 a priorité)*
  - N 8/84 • • *Compositions à base d'eau ou de solvants polaires (8/66, 8/82 ont priorité)*
  - N 8/86 • • • *contenant des composés organiques*
  - N 8/88 • • • • *Composés macromoléculaires*
  - N 8/90 • • • • • *d'origine naturelle, p.ex. polysaccharides, cellulose*
  - N 8/92 • • *caractérisées par leur forme ou par la forme de leurs composants, p.ex. matériaux encapsulés (8/70 a priorité)*
  - N 8/94 • • • *Mousses*
- 17/00** – – – **les sols** (spécialement adaptées pour les puits et les trous de forage 8/00; engrais C 05; consolidation – – –

---

ANNEXE 17                      C 10 L                      [Project-Rapporteur : 363/GB]                      <CE32005F>

	Note(s) après 1/10		(1)	Dans le présent groupe, sauf indication contraire, un composé est classé à ---
N			(2)	<i>Si l'additif est un mélange de composés, chaque composé qui présente un intérêt doit être classé.</i>
			(3)	<Ancienne note (2)>
N	1/183	• • • • •		<i>au moins un groupe hydroxyle étant lié à un atome de carbone aromatique</i>
N	1/185	• • • • •		<i>Éthers; Acétals; Cétals; Aldéhydes; Cétones</i>
N	1/188	• • • • •		<i>Acides carboxyliques; Leurs sels</i>
N	1/189	• • • • •		<i>comportant au moins un groupe carboxyle lié à un atome de carbone aromatique</i>
N	1/19	• • • • •		<i>Esters</i>
N	1/192	• • • • •		<i>Composés macromoléculaires</i>
N	1/195	• • • • •		<i>obtenus par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone</i>
N	1/196	• • • • •		<i>dérivés de monomères contenant une liaison insaturée carbone-carbone et un groupe carboxyle ou leurs sels, leurs anhydrides ou leurs esters</i>
N	1/197	• • • • •		<i>dérivés de monomères contenant une liaison insaturée carbone-carbone et un groupe acyloxy d'un acide carboxylique ou carbonique saturés</i>
N	1/198	• • • • •		<i>obtenus par des réactions autres que celles faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone</i>
N	1/222	• • • • •		<i>contenant au moins une liaison simple carbone-azote</i>
N	1/223	• • • • •		<i>comportant au moins un groupe amino lié à un atome de carbone aromatique</i>
N	1/224	• • • • •		<i>Amides; Imides</i>
N	1/226	• • • • •		<i>contenant au moins une liaison azote-azote, p.ex. composés azoïques, azides, hydrazines</i>
N	1/228	• • • • •		<i>contenant au moins une liaison double carbone-azote, p.ex. guanidines, hydrazones, semi-carbazones, imines; contenant au moins une liaison triple carbone-azote, p.ex. nitriles</i>
N	1/23	• • • • •		<i>contenant au moins une liaison azote-oxygène, p.ex. composés nitrés, nitrates, nitrites</i>

- N* 1/232 • • • • contenant de l'azote dans un hétérocycle
- N* 1/233 • • • • • contenant de l'azote et de l'oxygène dans le noyau, p.ex. oxazoles
- N* 1/234 • • • • Composés macromoléculaires
- N* 1/236 • • • • • obtenus par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone
- N* 1/238 • • • • • obtenus par des réactions autres que celles faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone
- N* 1/2383 • • • • • • Polyamines ou polyimines, ou leurs dérivés
- N* 1/2387 • • • • • • • Polyoxyalkylèneamines
- 1/30 • • • --- non mentionnés dans les groupes 1/16 à 1/28
- C* 10/00 **Utilisation d'additifs à des fins particulières dans les combustibles ou les feux** (additifs pour combustibles carbonés liquides caractérisés par leur nature chimique 1/10; utilisation de liants dans la fabrication de briquettes de combustible solide 5/10; utilisation d'additifs pour améliorer la combustion des combustibles solides 9/10)
- 10/02 <Inchangé(e)>
- 10/04 <Inchangé(e)>
- 10/06 <Inchangé(e)>
- N* 10/08 • pour améliorer le pouvoir lubrifiant; pour réduire l'usure
- N* 10/10 • pour améliorer l'indice d'octane
- N* 10/12 • pour améliorer l'indice de cétane
- N* 10/14 • pour améliorer les propriétés à basse température
- N* 10/16 • • Abaisseurs de point d'écoulement
- N* 10/18 • Utilisation de détergents ou de dispersants à des fins non prévues dans les groupes 10/02 à 10/16

---

ANNEXE 18

C 12 S

[Project-Rapporteur : 362/EP]

<CE32032F>

Note(s) après  
le titre

<== C 08, D 21 C, H

A 62 D, C 09 B, H, E 21 B

B 01 D, C 10 G, F 24 F, ==>

---

ANNEXE 19                    C 23 F            [Project-Rapporteur : 362/EP]                    <CE32007F>

11/00                    --- l'agent **corrosif** (compositions pour inhiber la corrosion in situ dans les puits ou les trous de forage [C 09 K 8/54](#); addition d'inhibiteurs de ---)

---

ANNEXE 20                    E 03 B            [Project-Rapporteur : 396/PT]                    <CE32057F>

9/00                    --- ou vannes en soi [F 16 K](#))

9/02                    • Prises d'eau; Agencement des clapets dans les prises d'eau; Clés pour ---

---

ANNEXE 21                    E 04 G            [Project-Rapporteur : 367/DE]                    <CE32019F>

1/00                    <Inchangé(e)>

C 1/14                    • *comprenant essentiellement des éléments pré-assemblés en deux dimensions formant cadre, p.ex. des barres en L, en H avec ou sans entretoises (1/15 a priorité)*

C 1/15                    • --- priorité); Plates-formes (leurs planches ou madriers [5/08](#))

D 1/16                    (transféré en [1/17](#), [5/16](#))

N 1/17                    • *comprenant essentiellement des éléments pré-assemblés en trois dimensions, p.ex. éléments cubiques*

1/20                    <Inchangé(e)>

1/22                    <Inchangé(e)>

D 1/26                    (transféré en [5/00](#))

1/30                    <Inchangé(e)>

N 1/38                    • *Échafaudages partiellement supportés par le bâtiment (échelles pour accrochage à des constructions [E 06 C 1/34](#))*

D 3/02                    (transféré en [3/18](#) - [3/34](#))

D 3/04                    (transféré en [3/18](#) - [3/34](#))

D 3/06                    (transféré en [3/18](#))

D 3/08                    (transféré en [3/20](#))

D 3/10                    (transféré en [3/18](#) - [3/34](#))

D 3/12                    (transféré en [3/26](#), [3/34](#))

D 3/14                    (transféré en [3/18](#) - [3/34](#))

D 3/16                    (transféré en [3/18](#) - [3/34](#))

- N* 3/18 • supportés par des consoles ou d'autres dispositions montées dans des ouvertures des bâtiments, p.ex. des ouvertures de fenêtres (3/28 a priorité)
- N* 3/20 • supportés par les murs (3/28 a priorité; ancrages sur les murs pour supporter les échafaudages 5/04; consoles 5/06)
- N* 3/22 • supportés par la couverture ou les plafonds (3/28 a priorité)
- N* 3/24 • spécialement adaptés pour des endroits particuliers des bâtiments ou pour des bâtiments de forme particulière, p.ex. cheminées de haut-fourneaux ou pylônes (3/28 a priorité)
- N* 3/26 • • spécialement adaptés pour travailler sur les toits
- N* 3/28 • Échafaudages mobiles; Échafaudages avec plates-formes mobiles
- N* 3/30 • • suspendus par des éléments supports flexibles, p.ex. des câbles
- N* 3/32 • • • Dispositifs de levage; Dispositifs de sécurité
- N* 3/34 • • caractérisés par des structures de support installées sur les toits
- C* 5/00 **Parties constitutives ou accessoires des échafaudages** (assemblages 7/00)
- 5/08 • – – – madriers d'échafaudages
- N* 5/10 • **Marchepieds** ou échelles spécialement adaptés pour les échafaudages
- N* 5/12 • **Bâches**
- N* 5/14 • **Rambardes**
- N* 5/16 • **Entretoises** ou barres de raidissement, p.ex. diagonales d'échafaudages
- N* 7/32 • • les éléments d'assemblage utilisant des coins
- N* 7/34 • • les éléments d'assemblage utilisant un engagement positif, p.ex. des crochets ou des broches
- 21/24 • – – – (en tant que structures auxiliaires pour les échafaudages 5/00)
- 21/32 • – – – aux échafaudages 5/00; cordes ou – – –
- 27/00** – – – **marches, rampes** (en tant que parties constitutives ou accessoires pour les échafaudages 5/00; passerelles de – – –

Note(s) après  
le titre

<== un traitement ultérieur;

– – – B, p.ex. B 23 B;



- N – les compositions pour le forage des puits ou pour le traitement de puits ou de trous de forage, qui sont couvertes par le groupe [C 09 K 8/00](#), p.ex. compositions pour les méthodes de récupération assistée pour l'extraction d'hydrocarbures [8/58](#).
- N (3) Les procédés utilisant des enzymes ou des micro-organismes afin de
- N (i) libérer, séparer ou purifier un composé ou une composition préexistants ou de
- N (ii) traiter des textiles ou nettoyer des surfaces solides de matériaux
- N sont en outre classés dans la sous-classe [C 12 S](#).
- C 33/13 • • --- déchargement [27/02](#); compositions chimiques à cet effet [C 09 K 8/00](#))
- C 37/06 • --- substances analogues (compositions chimiques à cet effet [C 09 K 8/52](#))
- C 41/02 • --- déchargement [27/02](#); compositions chimiques à cet effet [C 09 K 8/54](#); moyens pour ---
- C 43/02 • Filtration souterraine ([43/11](#) a priorité; compositions chimiques pour consolider le sable meuble ou similaire autour des puits [C 09 K 8/56](#))
- C 43/22 • • --- a priorité; compositions chimiques ou bactériennes à cet effet [C 09 K 8/58](#); extraction de ---
- C 43/25 • --- de vibrations [28/00](#); compositions chimiques à cet effet [C 09 K 8/60](#))

---

ANNEXE	23	F 01 C	[Project-Rapporteur : 369/EP]	<CE32047F>
N	20/00	<b>Commande, surveillance ou dispositions de sécurité pour les "machines" ou machines motrices</b>		
N	20/02	• spécialement adaptées pour plusieurs "machines" ou machines motrices connectées en série ou en parallèle		
N	20/04	• spécialement adaptées pour les "machines" ou machines motrices réversibles		
N	20/06	• spécialement adaptées pour arrêter, pour démarrer, pour le ralenti ou pour un fonctionnement à charge nulle		
N	20/08	• caractérisées par une variation de la vitesse de rotation		
N	20/10	• caractérisées par la modification des positions de l'ouverture de l'admission ou de l'échappement par rapport à la chambre de travail		

- N 20/12 • • *utilisant des tiroirs*
- N 20/14 • • *utilisant des soupapes rotatives*
- N 20/16 • • *utilisant des soupapes de levage*
- N 20/18 • *caractérisées par une variation du volume de la chambre de travail (par la modification des positions de l'ouverture de l'admission ou de l'échappement 20/10)*
- N 20/20 • • *en modifiant la forme du contour intérieur ou extérieur de la chambre de travail*
- N 20/22 • • *en modifiant l'excentricité entre les éléments coopérants*
- N 20/24 • *caractérisées par l'utilisation des soupapes pour régler la pression ou le débit, p.ex. soupapes de décharge (20/10 a priorité)*
- N 20/26 • • *utilisant des canaux de dérivation*
- N 20/28 • *Dispositions de sécurité; Surveillance*
- 21/00** – – – *couverts dans les groupes 1/00 à 20/00*
- D 21/12 *(transféré en 20/00, 21/18)*
- D 21/14 *(transféré en 20/00)*
- D 21/16 *(transféré en 20/00)*
- N 21/18 • *Dispositions pour l'admission ou l'échappement du fluide de travail, p.ex. caractéristiques de structure de l'admission ou de l'échappement*

---

**ANNEXE 24**

**F 01 M**

**[Project-Rapporteur : 416/PT]**

**<CE32037F>**

Note(s) après  
le titre

- (1) Il est important – – –
- N (2) *Il est important de tenir compte des entrées rappelées ci-dessous, qui couvrent la lubrification de certaines machines ou de certains moteurs:*
- N *F 01 B 31/10 Machines à vapeur*
- N *F 01 C 21/04 Machines ou machines motrices à piston rotatif ou oscillant*
- N *F 01 D 25/18 Machines à déplacement non positif*
- N *F 02 C 7/06 Ensembles fonctionnels de turbines à gaz*
- N *F 02 F 1/20 Cylindres pour moteurs à combustion*
- N *F 04 B 39/02 Pompes pour fluides compressibles*

N	<i>F 04 C 29/02</i>	<i>Machines à liquides à déplacement positif, à piston rotatif ou oscillant</i>
N	<i>F 04 D 29/04</i>	<i>Pompes à déplacement non positif</i>

---

<b>ANNEXE 25</b>	<b>F 04 C</b>	<b>[Project-Rapporteur : 369/EP]</b>	<b>&lt;CE32048F&gt;</b>
<i>D</i>	<i>Rubrique- guide avant 2/00</i>	<i>&lt;Supprimé(e)&gt;</i>	
	<b>2/00</b>	--- analogue <i>7/00</i> ; spécialement adaptées pour les fluides compressibles <i>18/00</i> , <i>19/00</i> ; machines ou pompes à piston rotatif ---	
	<b>3/00</b>	--- moins partiellement <i>5/00</i> ; spécialement adaptées pour les fluides compressibles <i>18/48</i> )	
	<b>5/00</b>	--- <b>moins partiellement</b> (spécialement adaptées pour les fluides compressibles <i>18/00</i> )	
	<b>7/00</b>	--- <b>dispositif analogue</b> (spécialement adaptées pour les fluides compressibles <i>19/00</i> )	
	<b>9/00</b>	--- <b>piston oscillant</b> (spécialement adaptées pour les fluides compressibles <i>21/00</i> )	
	<b>11/00</b>	--- <b>rotatif ou oscillant</b> (combinaisons spécialement adaptées pour les fluides compressibles <i>23/00</i> ); <b>Installations de pompage</b> ( <i>13/00</i> a priorité; spécialement adaptées pour les fluides compressibles <i>23/00</i> ; transmissions à ---	
	<b>13/00</b>	--- <b>hautes compressions</b> (de pompes spécialement adaptées pour les fluides compressibles <i>25/00</i> )	
<i>N</i>	<b>14/00</b>	<b><i>Commande, surveillance ou dispositions de sécurité pour "machines" ou pompes ou installations de pompage (pour pompes ou installations de pompage spécialement adaptées pour les fluides compressibles 28/00)</i></b>	
<i>N</i>	<i>14/02</i>	• <i>spécialement adaptées pour plusieurs "machines" ou pompes connectées en série ou en parallèle</i>	
<i>N</i>	<i>14/04</i>	• <i>spécialement adaptées pour des pompes ou des "machines" réversibles</i>	
<i>N</i>	<i>14/06</i>	• <i>spécialement adaptées pour arrêter, pour démarrer, pour le ralenti ou pour un fonctionnement à charge nulle</i>	
<i>N</i>	<i>14/08</i>	• <i>caractérisées par une variation de la vitesse de rotation</i>	
<i>N</i>	<i>14/10</i>	• <i>caractérisées par la modification des positions de l'ouverture de l'admission ou de l'échappement par rapport à la chambre de travail</i>	
<i>N</i>	<i>14/12</i>	• • <i>utilisant des tiroirs</i>	

- N 14/14 • • *utilisant des soupapes rotatives*
- N 14/16 • • *utilisant des soupapes de levage*
- N 14/18 • *caractérisées par la variation du volume de la chambre de travail (par la modification des positions de l'ouverture de l'admission ou de l'échappement 14/10)*
- N 14/20 • • *en modifiant la forme du contour intérieur ou extérieur de la chambre de travail*
- N 14/22 • • *en modifiant l'excentricité entre les éléments coopérants*
- N 14/24 • *caractérisées par l'utilisation des soupapes pour régler la pression ou le débit, p.ex. soupapes de décharge (14/10 a priorité)*
- N 14/26 • • *en utilisant des canaux de dérivation*
- N 14/28 • *Dispositions de sécurité; Surveillance*
- C 15/00 – – – *des "machines", des pompes ou – – – non couverts par les groupes 2/00 à 14/00 (pour pompes spécialement adaptées pour les fluides compressibles 18/00 à 29/00)*
- D 15/02 *(transféré en 14/00, 15/06)*
- D 15/04 *(transféré en 14/00)*
- N 15/06 • *Dispositions pour l'admission ou l'échappement du fluide de travail, p.ex. caractéristiques de structure de l'admission ou de l'échappement*

**Rubrique-  
guide avant  
18/00**

**Pompes spécialement adaptées – – –**

- 18/00** **Pompes à piston rotatif spécialement adaptées pour les fluides compressibles (avec anneau – – –**
- 19/00** **– – – dispositif analogue spécialement adaptés pour les fluides compressibles**
- 21/00** **Pompes à piston oscillant spécialement adaptées pour les fluides compressibles**
- 23/00** **– – – rotatif ou oscillant spécialement adaptées pour les fluides compressibles; Installations de pompage spécialement adaptées pour les fluides compressibles; Pompes multiétagées spécialement adaptées pour les fluides compressibles (25/00 a priorité)**
- 25/00** **– – – utilisation spéciale pour les fluides compressibles**
- 27/00** **– – – piston rotatif spécialement adaptées pour les fluides compressibles**
- N 28/00 *Commande, surveillance ou dispositions de sécurité pour les pompes ou les installations de pompage spécialement adaptées pour les fluides compressibles*

- N 28/02 • spécialement adaptées pour plusieurs pompes connectées en série ou en parallèle
- N 28/04 • spécialement adaptées pour les pompes réversibles
- N 28/06 • spécialement adaptées pour arrêter, pour démarrer, pour le ralenti ou pour un fonctionnement à charge nulle
- N 28/08 • caractérisées par une variation de la vitesse de rotation
- N 28/10 • caractérisées par la modification des positions de l'ouverture de l'admission ou de l'échappement par rapport à la chambre de travail
- N 28/12 • • utilisant des tiroirs
- N 28/14 • • utilisant des soupapes rotatives
- N 28/16 • • utilisant des soupapes de levage
- N 28/18 • caractérisées par la variation du volume de la chambre de travail (par la modification des positions de l'ouverture de l'admission ou de l'échappement 28/10)
- N 28/20 • • en modifiant la forme du contour intérieur ou extérieur de la chambre de travail
- N 28/22 • • en modifiant l'excentricité entre les éléments coopérants
- N 28/24 • caractérisées par l'utilisation des soupapes pour régler la pression ou le débit, p.ex. soupapes de décharge (14/10 a priorité)
- N 28/26 • • utilisant des canaux de dérivation
- N 28/28 • Dispositions de sécurité; Surveillance
- 29/00** --- de pompage spécialement adaptés pour les fluides compressibles non couverts --- 18/00 à 28/00
- D 29/08 (transféré en 28/00, 29/12)
- D 29/10 (transféré en 28/00)
- N 29/12 • Dispositions pour l'admission ou l'échappement du fluide de travail, p.ex. caractéristiques de structure de l'admission ou de l'échappement

Note(s) après  
le titre

<== pour canalisations d'irrigation

- N **E 03 B 9/02** Agencement des clapets dans les prises d'eau
- E 03 D** Clapets pour ==>

Note(s) après  
le titre

– – – entrées rappelées ci-dessous qui couvrent la  
lubrification d'appareils particuliers ou la lubrification  
dans des procédés particuliers:

	<a href="#">A 01 D 69/12</a>	Moissonneuses ou faucheuses
<i>N</i>	<a href="#">B 21 B 25/04</a>	<i>Mandrins de laminoirs de tubes métalliques</i>
<i>N</i>	<a href="#">B 21 B 27/06</a>	<i>Cylindres de laminoirs pour métaux</i>
<i>N</i>	<a href="#">B 21 D 37/18</a>	<i>Outils pour machines travaillant le métal sans enlèvement substantiel de matière</i>
	<a href="#">B 21 J 3/00</a>	Forgeage ou pressage
<i>N</i>	<a href="#">B 22 D 11/07</a>	<i>Moules pour coulée continue des métaux</i>
<i>N</i>	<a href="#">B 23 C 5/28</a>	<i>Outils de fraisage</i>
<i>N</i>	<a href="#">B 23 D 59/02,</a>	
<i>N</i>	<a href="#">B 23 D 59/04</a>	<i>Scies à métaux</i>
<i>N</i>	<a href="#">B 23 Q 11/10,</a>	
<i>N</i>	<a href="#">B 23 Q 11/12</a>	<i>Machines outils</i>
	<a href="#">B 25 D 17/26</a>	Outils pour outils portatifs à percussion
<i>N</i>	<a href="#">B 26 B 19/40</a>	<i>Tondeuses à cheveux ou rasoirs à sec</i>
<i>N</i>	<a href="#">B 27 B 13/12</a>	<i>Lames de scies à ruban pour le bois ou matériaux similaires</i>
	<a href="#">B 60 R 17/00</a>	Véhicules
<i>N</i>	<a href="#">B 61 B 12/08</a>	<i>Câbles pour systèmes ferroviaires</i>
	<a href="#">B 61 C 17/08</a>	Locomotives de chemin de fer
<i>N</i>	<a href="#">B 61 F 17/00</a>	<i>Boîtes d'essieux pour véhicules ferroviaires</i>
<i>N</i>	<a href="#">B 61 K 3/00</a>	<i>Rails ou boudins de roues des véhicules ferroviaires</i>
	<a href="#">B 62 D 55/092</a>	Chenilles pour véhicules
<i>N</i>	<a href="#">B 62 J 31/00</a>	<i>Cycles</i>
<i>N</i>	<a href="#">B 65 G 45/02</a>	<i>Convoyeurs</i>

N	<i>B 66 B 7/12</i>	<i>Câbles, filins ou guides pour ascenseurs</i>
N	<i>D 01 H 7/20</i>	<i>Broches de machines pour la filature ou le retordage des fils ou des fibres</i>
	<i>D 04 B 35/28</i>	<i>Machines à tricoter</i>
N	<i>D 05 B 71/00</i>	<i>Machines à coudre</i>
N	<i>D 05 C 13/04</i>	<i>Machines à broder</i>
N	<i>E 01 B 7/26</i>	<i>Aiguillages pour chemins de fer</i>
	<i>E 05 B 17/08</i>	<i>Serrures</i>
	<i>E 05 D 11/02</i>	<i>Charnières ou gonds</i>
	<i>E 21 B 10/22</i>	<i>Trépans de forage du sol</i>
N	<i>F 01 C 21/04</i>	<i>Machines ou machines motrices à piston rotatif ou oscillant</i>
N	<i>F 01 D 25/18</i>	<i>Machines à déplacement non positif</i>
N	<i>F 01 M</i>	<i>Machines ou machines motrices en général</i>
N	<i>F 02 C 7/06</i>	<i>Ensembles fonctionnels de turbines à gaz</i>
N	<i>F 02 F 1/20</i>	<i>Cylindres pour moteurs à combustion</i>
N	<i>F 04 B 39/02</i>	<i>Pompes à liquides</i>
N	<i>F 04 C 29/02</i>	<i>Machines à liquides à déplacement positif, à piston rotatif ou oscillant</i>
N	<i>F 04 D 29/04</i>	<i>Pompes à déplacement non positif</i>
N	<i>F 16 C 1/24</i>	<i>Arbres flexibles</i>
N	<i>F 16 C 33/10</i>	<i>Paliers à contact lisse</i>
N	<i>F 16 C 33/66</i>	<i>Roulements à billes ou à rouleaux</i>
N	<i>F 16 F 1/24</i>	<i>Ressorts</i>
N	<i>F 16 H 57/04</i>	<i>Transmissions</i>
N	<i>F 41 A 29/04</i>	<i>Armes individuelles ou pièces d'artillerie</i>
N	<i>G 04 B 31/08</i>	<i>Horloges</i>
N	<i>H 01 R 39/56</i>	<i>Collecteurs de courant rotatifs, distributeurs ou interrupteurs</i>

---

ANNEXE	28	H 01 H	[Project-Rapporteur : 379/GB]	<CE32034F>
C	11/00	– – – <i>électriques</i> (procédés spécialement adaptés à la fabrication d'interrupteurs à mouvement rectiligne ayant plusieurs éléments moteurs associés à différents jeux de contacts, p.ex. claviers 13/88; procédés ou appareils spécialement – – –		
C	13/02	• Détails (spécialement adaptés à des interrupteurs à mouvement rectiligne ayant une pluralité d'éléments moteurs associés à différents jeux de contacts, p.ex. claviers 13/70)		
N	13/703	• • • caractérisés par des espaceurs entre les couches de support		
N	13/704	• • • caractérisés par les couches, p.ex. par leur matériau ou leur structure (13/703 a priorité)		
	13/705	• • • caractérisés par la structure, le montage ou l'agencement des organes d'actionnement, p.ex. des boutons-poussoirs ou des touches		
N	13/7057	• • • • caractérisés par la disposition des organes moteurs les uns par rapport aux autres, p.ex. groupements de touches pré-assemblés		
N	13/7065	• • • • caractérisés par le mécanisme entre les touches et les claviers multicouches		
N	13/7073	• • • • • caractérisés par des ressorts, p.ex. des ressorts de type Euler		
N	13/78	• • caractérisés par les contacts ou les sites de contact		
N	13/785	• • • caractérisés par le matériau des contacts, p.ex. polymères conducteurs		
N	13/79	• • • caractérisés par la forme des contacts, p.ex. doigts intercalés ou réseaux en hélice		
N	13/80	• • • caractérisés par la façon dont les contacts coopèrent, p.ex. avec les deux contacts mobiles ou avec des contacts sans rebond		
N	13/803	• • • caractérisés par leur fonction de commutation, p.ex. contacts normalement fermés ou actionnement consécutif des contacts		
N	13/807	• • • caractérisés par l'agencement dans l'espace des sites de contact, p.ex. contacts superposés		
N	13/81	• • caractérisés par les connexions électriques aux dispositifs externes		
N	13/82	• • caractérisés par des moyens de ventilation de la zone de contact		
N	13/83	• • caractérisés par des légendes, p.ex. en Braille, affichage à cristaux liquides, éléments émetteurs de lumière ou éléments optiques		



- N 13/84 • • *caractérisés par des fonctions ergonomiques, p.ex. pour claviers miniatures; caractérisés par un fonctionnement avec réaction sensorielle, p.ex. avec réaction acoustique (légendes 13/83)*
- N 13/85 • • • *caractérisés par des éléments de rétroaction tactile*
- N 13/86 • • *caractérisés par le boîtier, p.ex. boîtier étanche ou boîtier réductible*
- N 13/88 • • *Procédés spécialement adaptés à la fabrication d'interrupteurs à mouvement rectiligne ayant plusieurs éléments moteurs associés à différents jeux de contacts, p.ex. claviers*

---

ANNEXE	29	H 02 P	[Project-Rapporteur : 410/DE]	<CE32014F>
C	1/00	--- <b>convertisseurs dynamo-électriques</b> (démarrage des moteurs synchrones avec des commutateurs électroniques 6/20, 6/22; démarrage des moteurs synchrones tournant pas à pas 8/04; commande par vecteur 21/00)		
C	3/00	--- <b>convertisseurs dynamo-électriques</b> (arrêt des moteurs synchrones avec des commutateurs électroniques 6/24; arrêt des moteurs synchrones tournant pas à pas 8/24; commande par vecteur 21/00)		
N	4/00	<b>Dispositions spécialement adaptées à la régulation ou la commande de la vitesse ou du couple de moteurs électriques qui peuvent être connectés à au moins deux alimentations différentes en tension ou en courant</b> (démarrage 1/00; arrêt ou ralentissement 3/00; commande par vecteur 21/00)		
C	5/00	<b>Dispositions spécialement adaptées à la régulation ou la commande de la vitesse ou du couple d'au moins deux moteurs électriques</b> (démarrage 1/00; arrêt ou ralentissement 3/00; commande par vecteur 21/00)		
D	5/04	(transféré en 29/04)		
D	5/05	(transféré en 25/08)		
D	5/06	(couvert par 7/06)		
D	5/08	(couvert par 7/06 - 7/22)		
D	5/10	(couvert par 7/06 - 7/22)		
D	5/12	(couvert par 7/24)		
D	5/14	(couvert par 7/26)		
D	5/16	(couvert par 7/28)		
D	5/162	(couvert par 7/282)		
D	5/165	(couvert par 7/285)		

D	5/168	(couvert par 7/288)
D	5/17	(couvert par 7/29)
D	5/172	(couvert par 7/292)
D	5/175	(couvert par 7/295)
D	5/178	(couvert par 7/298)
D	5/18	(couvert par 7/30)
D	5/20	(couvert par 7/32)
D	5/22	(couvert par 7/34)
D	5/24	(couvert par 7/34)
D	5/26	(couvert par 7/34)
D	5/28	(transféré en 23/00, 25/00, 27/00)
D	5/30	(transféré en 25/18)
D	5/32	(transféré en 25/18)
D	5/34	(transféré en 27/04)
D	5/36	(transféré en 23/00, 25/00, 27/00)
D	5/38	(transféré en 25/32)
D	5/40	(transféré en 23/00, 25/00, 27/00)
D	5/402	(transféré en 27/02)
D	5/405	(transféré en 25/26)
D	5/408	(transféré en 27/04)
D	5/41	(transféré en 27/06)
D	5/412	(transféré en 27/16)
D	5/415	(transféré en 23/00, 27/05)
D	5/418	(transféré en 25/10)
D	5/42	(transféré en 25/28)
D	5/44	(transféré en 25/12, 25/16)
N	5/60	<ul style="list-style-type: none"><li>• pour commander des combinaisons de moteurs dynamo-électriques à courant continu et à courant alternatif (5/46 a priorité)</li></ul>
N	5/68	<ul style="list-style-type: none"><li>• pour commander au moins deux moteurs dynamo-électriques à courant continu (5/46, 5/60 ont priorité)</li></ul>
N	5/685	<ul style="list-style-type: none"><li>• • connectés électriquement en série, c. à d. parcourus par le même courant</li></ul>
N	5/69	<ul style="list-style-type: none"><li>• • accouplés mécaniquement par engrenage</li></ul>
N	5/695	<ul style="list-style-type: none"><li>• • • Engrenage différentiel</li></ul>

- N 5/74 • pour commander au moins deux moteurs dynamo-électriques à courant alternatif (5/46, 5/60 ont priorité)
- N 5/747 • • accouplés mécaniquement par engrenage
- N 5/753 • • • Engrenage différentiel
- 6/00** --- **cet effet** (moteurs pas à pas 8/00; commande par vecteur 21/00)
- C 7/00 **Dispositions pour réguler ou commander la --- moteurs électriques à courant continu** (démarrage 1/00; arrêt ou ralentissement 3/00; commande par vecteur 21/00)
- D 7/01 (transféré en 4/00)
- D 7/04 (transféré en 29/04)
- D 7/05 (transféré en 25/08)
- 7/06 • pour réguler ou commander individuellement un ---
- D Note(s) avant 7/10 <Supprimé(e)>
- 7/20 • • • --- de relais (7/24, 7/30 ont priorité)
- 7/22 • • • --- ajustée par moteur pilote (7/24, 7/30 ont priorité)
- D 7/36 (transféré en 23/00, 25/00, 27/00)
- D 7/38 (transféré en 23/00, 25/00, 27/00)
- D 7/40 (transféré en 25/24)
- D 7/42 (transféré en 27/04)
- D 7/44 (transféré en 27/04)
- D 7/46 (transféré en 27/05)
- D 7/48 (transféré en 25/20)
- D 7/50 (transféré en 25/12)
- D 7/52 (transféré en 23/00, 25/00, 27/00)
- D 7/54 (transféré en 25/18)
- D 7/56 (transféré en 25/18)
- D 7/58 (transféré en 23/00, 25/00, 27/00)
- D 7/60 (transféré en 25/32)
- D 7/62 (transféré en 23/00, 25/00, 27/00)
- D 7/622 (transféré en 27/02)
- D 7/625 (transféré en 25/26)
- D 7/628 (transféré en 27/04)
- D 7/63 (transféré en 27/06)
- D 7/632 (transféré en 27/16)

D	7/635	(transféré en 23/00, 27/05)
D	7/638	(transféré en 25/10)
D	7/64	(transféré en 25/28)
D	7/66	(transféré en 25/30)
D	7/67	(transféré en 5/00)
D	7/68	(transféré en 5/68)
D	7/685	(transféré en 5/685)
D	7/69	(transféré en 5/69)
D	7/695	(transféré en 5/695)
D	7/74	(transféré en 5/74)
D	7/747	(transféré en 5/747)
D	7/753	(transféré en 5/753)
D	7/80	(transféré en 5/60)
C	8/00	--- à pas (commande par vecteur 21/00)
C	9/00	--- Ward-Léonard 7/34; commande par vecteur 21/00; alimentation d'un ---
C	11/00	--- ralentissement 3/00; commande par vecteur 21/00; alimentation d'un ---
C	15/00	--- frein séparé 29/04; commande par vecteur 21/00)
C	17/00	--- transmissions dynamo-électriques (commande par vecteur 21/00)
D	19/00	(transféré en 1/00, 3/00, 5/00, 7/00, 23/00 - 31/00)
D	19/02	(transféré en 29/02)
C	21/00	<b>Dispositions ou procédés pour la commande de machines électriques par commande par vecteur, p.ex. par commande de l'orientation du champ</b>
N	Note(s) après 21/00	
		<i>Lors du classement dans le présent groupe, un classement dans les groupes 25/00 à 27/00 est également attribué si le type de moteur à courant alternatif, des détails de structure, ou le type de tension d'alimentation présentent un intérêt.</i>
N	21/02	• spécialement adaptés pour optimiser le rendement à faible charge
N	21/04	• spécialement adaptés pour les très faibles vitesses
N	21/05	• spécialement adaptés pour amortir les oscillations des moteurs, p.ex. pour la réduction du pompage

- N 21/06 • *Commande basée sur le flux rotorique*
- N 21/08 • • *Commande indirecte par orientation du champ, p.ex. calcul de l'angle de phase du champ basé sur l'équation de la tension de rotor en additionnant la fréquence de glissement et une fréquence proportionnelle à la vitesse*
- N 21/10 • • *Commande directe par orientation du champ*
- N 21/12 • *Commande basée sur le flux statorique*
- N 21/13 • *Commande par observateurs, p.ex. en utilisant des observateurs de Luenberger ou des filtres de Kalman*
- N 21/14 • *Estimation ou adaptation des paramètres des machines, p.ex. constante de temps du rotor, flux, vitesse, courant ou tension*
- N 23/00 ***Dispositions ou procédés pour la commande de moteurs à courant alternatif caractérisés par un procédé de commande autre que la commande par vecteur (démarrage 1/00; arrêt ou ralentissement 3/00; pour plusieurs moteurs 5/00; pour des moteurs synchrones avec des commutateurs électroniques 6/00; pour des moteurs à courant continu 7/00; pour des moteurs pas à pas 8/00)***
- N Note(s) après 23/00
- Lors du classement dans le présent groupe, un classement dans les groupes 25/00 à 27/00 est également attribué si le type de moteur à courant alternatif, des détails de structure, ou le type de tension d'alimentation présentent un intérêt.*
- N 23/02 • *spécialement adaptés pour optimiser le rendement à faible charge*
- N 23/03 • *spécialement adaptés pour les très faibles vitesses*
- N 23/04 • *spécialement adaptés pour amortir les oscillations des moteurs, p.ex. pour la réduction du pompage*
- N 23/06 • *Commande des moteurs dans quatre quadrants*
- N 23/08 • *Commande basée sur la fréquence de glissement, p.ex. en additionnant la fréquence de glissement et une fréquence proportionnelle à la vitesse*
- N 23/10 • *Commande par superposition d'un courant continu (freinage par courant continu 3/24)*
- N 23/12 • *Commande par observateurs, p.ex. en utilisant des observateurs de Luenberger ou des filtres de Kalman*
- N 23/14 • *Estimation ou adaptation des paramètres des moteurs, p.ex. constante de temps du rotor, flux, vitesse, courant ou tension*

*N 25/00 Dispositions ou procédés pour la commande de moteurs à courant alternatif caractérisés par le type de moteur ou par des détails de structure (démarrage 1/00; arrêt ou ralentissement 3/00; pour plusieurs moteurs 5/00; pour des moteurs synchrones avec des commutateurs électroniques 6/00; pour des moteurs à courant continu 7/00; pour des moteurs pas à pas 8/00)*

*N Note(s) après  
25/00*

*Lors du classement dans le présent groupe, un classement dans les groupes 21/00, 23/00 ou 27/00 est également attribué si le procédé de commande ou le type de tension d'alimentation présentent un intérêt.*

*N 25/02 • caractérisés par le type de moteur*

*N 25/04 • • Moteurs monophasés, p.ex. moteurs à condensateur*

*N 25/06 • • Moteurs linéaires*

*N 25/08 • • Moteurs à réluctance*

*N 25/10 • • Moteurs à collecteur, p.ex. moteurs à répulsion*

*N 25/12 • • • avec des balais décalables*

*N 25/14 • • • Moteurs universels (25/12 a priorité)*

*N 25/16 • caractérisés par des dispositions de circuit ou par le type de câblage*

*N 25/18 • • avec des dispositions pour la commutation des enroulements, p.ex. par des interrupteurs mécaniques ou des relais*

*N 25/20 • • • pour le changement du nombre de pôles*

*N 25/22 • • Enroulements multiples; Enroulements pour plus de trois phases*

*N 25/24 • • Impédance variable dans le circuit statorique ou le circuit rotorique*

*N 25/26 • • • avec des dispositions pour la commande de l'impédance secondaire*

*N 25/28 • • utilisant des dispositifs magnétiques à degré de saturation commandable, p.ex. des transducteurs*

*N 25/30 • • le moteur étant commandé par une commande s'exerçant sur la génératrice à courant alternatif qui l'alimente*

*N 25/32 • • utilisant des tubes à décharge*

*N 27/00 Dispositions ou procédés pour la commande de moteurs à courant alternatif caractérisés par le type de tension d'alimentation (démarrage 1/00; arrêt ou ralentissement 3/00; pour plusieurs moteurs 5/00; pour des moteurs synchrones avec des commutateurs électroniques 6/00; pour des moteurs à courant continu 7/00; pour des moteurs pas à pas 8/00)*

N Note(s) après  
27/00

*Lors du classement dans le présent groupe, un classement dans les groupes 21/00, 23/00 ou 25/00 est également attribué si le procédé de commande, le type de moteur à courant alternatif ou des détails de structure présentent un intérêt.*

- N 27/02 • utilisant une tension d'alimentation à fréquence constante et à amplitude variable
- N 27/04 • utilisant une alimentation à fréquence variable, p.ex. tension d'alimentation de convertisseurs ou d'onduleurs
- N 27/05 • • utilisant une alimentation en courant alternatif pour les circuits rotorique et statorique, la fréquence d'alimentation d'au moins un des circuits étant variable
- N 27/06 • • utilisant des convertisseurs de courant continu en courant alternatif ou des onduleurs (27/05 a priorité)
- N 27/08 • • • avec modulation de largeur d'impulsions
- N 27/10 • • • • utilisant des régulateurs par tout ou rien
- N 27/12 • • • • appliquant des impulsions en guidant le vecteur-flux, le vecteur-courant ou le vecteur-tension sur un cercle ou une courbe fermée, p.ex. commande directe du couple
- N 27/14 • • • • avec au moins trois niveaux de tension
- N 27/16 • • utilisant des convertisseurs de courant alternatif en courant alternatif sans conversion intermédiaire en courant continu (27/05 a priorité)
- N 27/18 • • • modifiant la fréquence en supprimant les demi-ondes
- N 29/00 **Dispositions pour la régulation ou la commande de moteurs électriques, adaptées à des moteurs à courant alternatif et à courant continu (démarrage 1/00; arrêt ou ralentissement 3/00; commande de moteurs qui peuvent être connectés à au moins deux alimentations différentes en tension ou en courant 4/00; commande par vecteur 21/00)**
- N 29/02 • Protection contre la surcharge sans interruption automatique de l'alimentation, p.ex. surveillance

N Note(s) après  
29/02

Note d'information

*Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:*

*Circuits de protection de sécurité effectuant une interruption automatique de l'alimentation, en général  
H 02 H 7/08;*

*Circuits de protection de sécurité pour limiter l'excès de courant ou de tension sans déconnexion, en général,  
H 02 H 9/00.*

N 29/04 • au moyen d'un frein séparé

N 31/00 **Dispositions pour la régulation ou la commande de moteurs électriques non prévues dans les groupes 1/00 à 5/00, 7/00 ou 21/00 à 29/00**

[Fin des annexes techniques et du document]